

PROCÈS-VERBAL de la 97^e séance ordinaire du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue à la salle du Réseau de transport collectif régional (RTCR) de la MRC de L'Assomption située au 75, rue Notre-Dame à Repentigny, le mercredi **2 octobre 2013** sous la présidence de monsieur André Hénault.

Sont présents formant quorum :

- Madame Danielle Allard, préfète, MRC Montcalm
- Madame Jacinthe Brissette, représentante, MRC D'Autray
- Monsieur André Auger, représentant, MRC de D'Autray
- Monsieur Jacques Beauregard, représentant, MRC Matawinie
- Monsieur Normand Champagne, substitut du préfet, MRC Matawinie
- Monsieur François Desrochers, représentant, MRC Joliette
- Monsieur Gaétan Gravel, préfet, MRC D'Autray
- Monsieur Normand Grenier, représentant, MRC L'Assomption
- Monsieur André Hénault, président et préfet, MRC Joliette
- Monsieur Jean-Luc Labrecque, vice-président, MRC Les Moulins
- Monsieur Claude Mercier, substitut du représentant, MRC Montcalm
- Monsieur Normand Pagé, substitut du préfet, MRC Les Moulins
- Madame Huguette Émond, représentante du transport en commun

Est également présente :

- Madame Tanya Grenier, directrice générale, CRTL

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 12 septembre 2013
3. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 12 septembre 2013
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes
 - 5.1 Déboursés août 2013
 - 5.2 Conciliation bancaire août 2013
 - 5.3 Liste des comptes à payer - Aucun
6. Sujets spécifiques
 - 6.1 Circuits régionaux
 - 6.1.1 Statistiques d'achalandage au 31 août 2013
 - 6.2 Adoptions de la grille tarifaire 2014
 - 6.3 Prévisions budgétaires 2014
 - 6.4 Renouvellement de l'assurance des administrateurs
 - 6.5 Renouvellement de l'assurance des entreprises et des biens
 - 6.6 Gratuité pour la période des fêtes 2013-2014
 - 6.7 Adoption du calendrier des séances pour l'année 2014
 - 6.8 Remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ)
7. Transport adapté
8. Règlements - Aucun
9. Avis de motion - Aucun
10. Rapport du Président
11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière
12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs - Aucun
13. Sujets divers
14. Période de questions
15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la présente séance

CA-884-
10/2013

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur François Desrochers et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil d'administration du 2 octobre 2013 soit et est ouverte et que l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé en ajoutant le sujet suivant :

- 13.1 Dépôt de la résolution no 138044 de la MRC de Montcalm
- 13.2 Remerciement aux membres qui terminent leur mandat au sein du conseil d'administration du CRTL

Annexe 1.0 – Projet d'ordre du jour CA du 2 octobre 2013

CA-885-
10/2013

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 12 septembre 2013

Il est proposé par madame Huguette Émond, appuyé par monsieur Jacques Beauregard et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration, tenue le 12 septembre 2013, est trouvé conforme et en conséquence est approuvé.

Annexe 2.0 - Procès-verbal CA du 12 septembre 2013

3. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 12 septembre 2013

À l'ordre du jour de la présente séance.

4. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances couvrant la période du 7 septembre au 24 septembre 2013, portant la référence CRTL-CA2013-10, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, et qu'elle soit et est versée aux archives du Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 4.0 - Liste de correspondance CA2013-10

5. Bordereau des comptes

CA-886-
10/2013

5.1 Déboursés

CONSIDÉRANT que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Champagne, appuyé par madame Jacinthe Brissette et résolu à l'unanimité :

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} août 2013 au 31 août 2013 totalisant la somme de 1 088 722,56 \$.

Annexe 5.1 : Déboursés : août 2013

5.2 Conciliation bancaire

Dépôt de la conciliation bancaire du mois d'août 2013.

Annexe 5.2 :- Conciliation bancaire août 2013

5.3 Liste des comptes à payer

Aucun

6. Sujets spécifiques

6.1 Circuits régionaux

6.1.1 Statistiques d'achalandage au 31 août 2013

Dépôt des statistiques sur l'achalandage et sur les revenus d'achalandage au 31 août 2013.

Annexe 6.1.1 : Statistiques d'achalandage au 31 août 2013

6.2 Adoption de la grille tarifaire 2014

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de transport de Lanaudière doit adopter annuellement sa grille tarifaire;

CONSIDÉRANT la proposition de ne pas majorer les titres de transport de type mensuel ;

CONSIDÉRANT la proposition d'indexer de 2% les titres de transport de type unitaire et les carnets de billets ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Beauregard, appuyé par madame Huguette Émond et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL adopte la grille tarifaire 2014 en considérant les éléments suivants :

- Aucune majoration des titres mensuels.
- Conserver la tarification adoptée le 19 juin 2013 pour les titres mensuels des circuits 31 et 32
- indexer de 2 % les titres unitaires et les carnets de billets.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution aux MRC situées sur son territoire.

Annexe 6.2 Grille tarifaire 2014 du CRTL

CA-887-
10/2013

CA-888-
10/2013

6.3 Prévisions budgétaires 2014

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit établir ces prévisions budgétaires pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE le programme de subvention à l'amélioration de service mis en place par le ministère des Transports pour bonifier son offre de service en transport en commun se termine le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, à ce jour, n'a transmis aucune confirmation relativement au prolongement ou à la mise en place d'un nouveau programme de subvention à l'amélioration des services en transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE les montants de subvention à l'amélioration des services inscrits au document de prévisions budgétaires pour l'année 2014 ont été déterminés à l'aide des données connues à ce jour.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Auger, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil régional de transport de Lanaudière adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2014.

QUE les prévisions budgétaires soient modifiées advenant que le MTQ divulgue les nouvelles modalités du programme d'aide à l'amélioration des services avant le 31 décembre 2013.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution aux MRC situées sur son territoire.

Annexe 6.3 : Projet des prévisions budgétaires 2014.

CA-889-
10/2013

6.4 Renouvellement de l'assurance des administrateurs

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler pour un terme d'un an la police d'assurance de la responsabilité civile des sociétés à but non lucratif incluant la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants;

CONSIDÉRANT QUE la firme Antonio Barrette & fils inc. a négocié auprès de la compagnie d'assurance générale, La Souveraine, qui accepte de renouveler la protection de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants aux mêmes conditions que l'an dernier couvrant une limite d'assurance de 1 million de dollars;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce renouvellement est de 2 995 \$, plus taxes applicables, pour la période du 1er décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacinthe Brissette, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE l'assurance de la responsabilité civile des sociétés à but non lucratif incluant la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants avec La Souveraine soit renouvelée pour un terme d'un an aux mêmes conditions que l'an dernier.

CA-890-
10/2013

6.5 Renouvellement de l'assurance des entreprises et des biens

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler pour un terme d'un an la police d'assurance des biens et la responsabilité civile des entreprises,

CONSIDÉRANT QUE la firme Antonio Barrette & fils inc. a négocié auprès de la compagnie d'assurance générale, L'Union Canadienne, qui accepte de renouveler la police d'assurance des biens et de la responsabilité civile des entreprises aux mêmes conditions que l'an dernier tout en majorant de 5 % la valeur des biens ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce renouvellement est de 907,97 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacinthe Brissette, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE l'assurance des biens et de la responsabilité civile des entreprises avec l'Union canadienne soit renouvelée pour un terme d'un an aux mêmes conditions que l'an dernier.

CA-891-
10/2013

6.6 Gratuité pour la période des fêtes 2013-2014

CONSIDÉRANT QUE durant les années antérieures le CRTL a offert la gratuité aux usagers les 25 décembre et 1^{er} janvier ;

EN CONSÉQUENCE, il est adopté à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL offre la gratuité aux usagers les 25 décembre 2013 et 1^{er} janvier 2014;

CA-892-
10/2013

6.7 Adoption du calendrier des séances pour l'année 2014

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer un calendrier des rencontres pour l'année 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est adopté à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le calendrier des rencontres 2014 soit et est adopté tel que proposé.

Annexe 6.6 Calendrier des rencontres 2014

7. Transport adapté

Aucun sujet à l'ordre du jour

8. Règlement

Aucun

9. Avis de motion

Aucun

10. Rapport du Président

Le Président, monsieur André Hénault, fait part verbalement des différentes interventions réalisées depuis le dernier Conseil d'administration.

11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière

La Directrice générale, madame Tanya Grenier, fait part verbalement des différentes interventions faites depuis le dernier Conseil d'administration.

12. Recommandations et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs

Aucun registre déposé

13. Sujets divers

13.1 Dépôt de la résolution no 138044 de la MRC de Montcalm

Dépôt

Annexe 13.1 MRC de Montcalm résolution no 138044

CA-893-
10/2013

13.2 Remerciement aux membres qui terminent leur mandat au sein du conseil d'administration du CRTL

CONSIDÉRANT QUE messieurs Normand Pagé et André Auger se retirent de la vie politique ;

CONSIDÉRANT QUE madame Jacinthe Brissette ne briguera pas le poste de mairesse de Lanoraie aux élections du 3 novembre 2013, mais celui de conseillère et qu'elle ne siègera donc plus au sein du conseil d'administration du CRTL ;

CONSIDÉRANT l'importance de souligner la participation active et soutenue de ces trois représentants au sein du conseil d'administration du CRTL.

EN CONSÉQUENCE, il est adopté à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL remercie madame Jacinthe Brissette et messieurs Normand Pagé et André Auger pour leur participation au sein du conseil d'administration du CRTL.

14. Période de questions

Aucune

15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la séance

Date et lieu des prochaines séances

Comité exécutif le 4 octobre 2013 à la CRÉ Lanaudière à compter de 11 h

Conseil d'administration le 4 décembre 2013 à la MRC de D'Autray à compter de 9 h

CA-894-
10/2013

Levée de la présente séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par madame Huguette Émond et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance ordinaire du 2 octobre 2013 soit et est levée.

André Hénault
Président

Tanya Grenier
Directrice générale / Secrétaire-trésorière